



Développer les énergies renouvelables en mer pour une Europe climatiquement neutre

Bruxelles, le 19 novembre 2020

Pour contribuer à atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050, la Commission européenne présente aujourd'hui la stratégie de l'UE sur les énergies renouvelables en mer. Celle-ci propose de **porter la capacité de production éolienne en mer de l'Europe de 12 GW actuellement à au moins 60 GW d'ici à 2030 et à 300 GW d'ici à 2050**. Sur la même période, la Commission entend compléter cette augmentation de capacité par **40 GW provenant de l'énergie océanique** et d'autres technologies émergentes telles que l'énergie éolienne flottante et l'énergie solaire flottante.

Cette croissance ambitieuse s'appuiera sur le vaste potentiel que recèlent les bassins maritimes européens, ainsi que sur la position de premier plan qu'occupent certaines entreprises européennes dans ce secteur au niveau mondial. La mise en œuvre de la stratégie ouvrira de nouvelles possibilités à l'industrie, créera des emplois verts sur l'ensemble du continent et renforcera le rôle moteur que joue l'UE à l'échelle mondiale dans le domaine des technologies énergétiques offshore. Elle assurera également la protection de notre environnement, de notre biodiversité et de nos ressources halieutiques.

Frans Timmermans, vice-président exécutif chargé du pacte vert pour l'Europe, a déclaré: «*La stratégie adoptée aujourd'hui montre à quel point il est urgent et opportun d'accroître fortement nos investissements dans les énergies renouvelables en mer. Grâce à ses vastes bassins maritimes et à sa primauté industrielle, l'Union européenne a tous les atouts nécessaires pour relever le défi. Les énergies renouvelables en mer sont d'ores et déjà une véritable réussite européenne. Cette réussite est une chance qui doit nous inciter à faire encore davantage d'efforts en faveur des énergies propres, d'emplois de qualité, d'une croissance durable et de la compétitivité au niveau international.*»

Pour la commissaire à l'énergie, Kadri **Simson**, «*L'Europe fait partie des leaders mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables et peut devenir un moteur de leur développement à l'échelle planétaire. Nous devons redoubler d'efforts en exploitant tout le potentiel de l'énergie éolienne en mer et en faisant progresser d'autres technologies telles que les énergies houlomotrice et marémotrice et l'énergie solaire flottante. La stratégie présentée aujourd'hui fixe une orientation claire et établit un cadre stable, qui sont essentiels pour les pouvoirs publics, les investisseurs et les promoteurs actifs dans ce secteur. Nous devons stimuler la production intérieure de l'UE pour atteindre nos objectifs en matière de climat, satisfaire la demande croissante d'électricité et soutenir la reprise économique après la COVID-19.*»

Enfin, selon Virginijus **Sinkevičius**, commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche: «*La stratégie présentée aujourd'hui expose la manière dont nous pouvons développer les énergies renouvelables en mer en combinaison avec d'autres activités humaines, telles que la pêche, l'aquaculture ou le transport maritime, et en harmonie avec la nature. Les propositions nous permettront également de protéger la biodiversité et de faire face aux éventuelles conséquences socio-économiques pour les secteurs tributaires de la bonne santé des écosystèmes marins, favorisant ainsi une coexistence harmonieuse au sein de l'espace maritime.*»

Pour promouvoir le développement des capacités énergétiques en mer, la Commission **encouragera la coopération transfrontière entre les États membres** en matière de planification et de déploiement à long terme. Il faudra à cet effet intégrer les objectifs de développement des énergies renouvelables en mer dans les plans nationaux issus de la planification de l'espace maritime que les États côtiers doivent présenter à la Commission d'ici à mars 2021. La Commission proposera aussi, dans le cadre du règlement RTE-E révisé, un cadre pour la planification à long terme du réseau électrique en mer, prévoyant la participation des régulateurs et des États membres de chaque bassin maritime.

La Commission estime que **des investissements de près de 800 milliards d'euros seront nécessaires** d'ici à 2050 pour atteindre les objectifs proposés. Pour contribuer à générer et libérer

ces investissements, la Commission:

- offrira **un cadre juridique clair et favorable**. À cette fin, la Commission a également clarifié aujourd'hui les règles relatives au marché de l'électricité, dans un document de travail des services de la Commission accompagnant la stratégie, et elle évaluera la nécessité éventuelle de règles plus spécifiques et plus ciblées. La Commission veillera à ce que **la révision des lignes directrices concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie** et la révision de la **directive sur les énergies renouvelables**, facilitent le déploiement rentable des énergies renouvelables en mer;
- contribuera à **mobiliser tous les fonds pertinents** pour soutenir le développement du secteur. La Commission **encourage les États membres à utiliser la facilité pour la reprise et la résilience** et à coopérer avec la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières pour soutenir les investissements dans les énergies en mer via InvestEU. Les fonds d'Horizon Europe seront mobilisés pour soutenir la recherche et le développement, en particulier sur les technologies moins matures;
- **renforcer la chaîne d'approvisionnement**. La stratégie souligne la nécessité d'améliorer les capacités de production et les infrastructures portuaires, ainsi que d'augmenter la disponibilité de main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour assurer des taux d'installation plus élevés. La Commission prévoit de mettre en place, dans le cadre du forum industriel sur l'énergie propre, une plateforme spécifique consacrée aux énergies renouvelables en mer, en vue de réunir tous les acteurs et de s'attaquer au développement de la chaîne d'approvisionnement.

Les énergies renouvelables en mer constituent un marché mondial en pleine expansion, notamment en Asie et aux États-Unis, et offrent **des débouchés à l'industrie européenne partout dans le monde**. Par sa diplomatie fondée sur le pacte vert, sa politique commerciale et les dialogues sur l'énergie menés avec les pays partenaires de l'UE, la Commission soutiendra la pénétration de ces technologies sur les marchés du monde entier.

Afin d'analyser et de **surveiller les incidences environnementales, sociales et économiques** des énergies renouvelables en mer sur le milieu marin et les activités économiques qui en dépendent, la Commission consultera régulièrement des experts représentant les pouvoirs publics, les acteurs économiques et la communauté scientifique. La Commission a également adopté aujourd'hui un nouveau document d'orientation sur le développement de l'énergie éolienne et la législation de l'Union européenne relative à la conservation de la nature.

Contexte

Les éoliennes offshore produisent de l'énergie propre qui concurrence les technologies existantes fondées sur des combustibles fossiles et peut parfois être moins chère. Les industries européennes développent rapidement de nombreuses technologies visant à exploiter la puissance de nos mers afin de produire de l'électricité verte. De l'éolien en mer flottant aux technologies exploitant l'énergie marine, telles que les installations houlomotrices et marémotrices, les installations photovoltaïques flottantes et la production de biocarburants à partir d'algues, les entreprises et laboratoires européens sont actuellement en pointe.

La stratégie relative aux énergies renouvelables en mer fixe le niveau d'ambition le plus élevé, en termes de déploiement, pour les éoliennes en mer (tant fixes que flottantes), un domaine où l'activité commerciale est bien avancée. Dans ces secteurs, l'Europe a déjà acquis une expérience technologique, scientifique et industrielle inégalée et les capacités existantes sont déjà considérables sur toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication à l'installation.

La stratégie souligne les possibilités offertes dans l'ensemble des bassins maritimes de l'UE — mer du Nord, mer Baltique, mer Noire, Méditerranée et Atlantique — et pour certaines communautés côtières et insulaires, mais les avantages de ces technologies ne se limitent pas aux régions côtières. La stratégie met en lumière l'activité qui règne dans un grand nombre de régions intérieures, où la fabrication et la recherche soutiennent déjà le développement des énergies offshore.

Pour en savoir plus

[Stratégie relative aux énergies renouvelables en mer](#)

[Document de travail des services de la Commission sur la stratégie relative aux énergies renouvelables en mer](#)

[Mémo \(Q&R\) sur la stratégie relative aux énergies renouvelables en mer](#)

[Fiche d'information sur la stratégie relative aux énergies renouvelables en mer](#)

[Fiche d'information sur les énergies renouvelables en mer et les technologies clés correspondantes](#)

Personnes de contact pour la presse:

[Tim McPHIE](#) (+ 32 2 295 86 02)

[Ana CRESPO PARRONDO](#) (+32 2 298 13 25)

[Lynn RIETDORF](#) (+32 2 297 49 59)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)